



Convocation de l'Assemblée Générale de l'association des Amis de Cléophas

**Mercredi 10 avril 2019, 20h30
au siège de l'association
11 avenue Joffre
94100 Saint Maur des Fossés**

Cher Ami de Cléophas,

Grace à la mobilisation de tous, notre projet de créer une communauté de L'ARCHE en VAL DE MARNE avance... avance. L'équipe de votre Conseil d'Administration, très motivée, a bien travaillé. Et nous sommes émerveillés de tous les soutiens que nous recevons chaque semaine. Un soutien et une implication à tous les niveaux ; de chacune et chacun d'entre vous, et aussi de tous nos interlocuteurs de L'ARCHE EN FRANCE, des administrations, de nos élus, de notre DIOCESE DE CRETEIL...

Nous sommes aussi témoins des nombreuses activités qui ont renforcé, cette année encore, les liens de notre communauté. Nos rencontres à la chapelle ST JOSEPH rassemblent 2 fois par mois, plus de vingt jeunes porteurs d'un handicap, avec le plus souvent leurs familles.

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire de l'association des AMIS DE CLEOPHAS qui aura lieu le mercredi 10 avril 2019 à 20h30, au siège de l'association situé 11 avenue JOFFRE à SAINT MAUR DES FOSSES (*grande salle du Père Vicat au sous-sol – accès possible par ascenseur – 06.74.15.67.94*), avec la participation de Ben NOLAN notre Référent à L'ARCHE EN FRANCE

Ordre du jour :

- ⇒ Temps spirituel
- ⇒ Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 6 juin 2018
- ⇒ Rapport moral en actes et en photos
- ⇒ Rapport financier
- ⇒ Conseil d'administration – élections
- ⇒ Soutien de L'ARCHE EN FRANCE, intervention de Ben Nolan
- ⇒ Création d'une communauté de L'ARCHE EN VAL DE MARNE : avancement – décisions – calendrier... nous ferons le point là où nous en sommes aujourd'hui
- ⇒ Questions diverses

Nous pourrions ensuite poursuivre nos échanges autour du verre de l'amitié.

Si malheureusement vous n'étiez pas disponible pour participer à cette réunion, merci de nous adresser votre pouvoir pour la validité des décisions qui seront prises lors de cette assemblée générale.

Dans l'attente de vous retrouver, soyez assuré, cher Ami de Cléophas, de notre amitié et de notre entier dévouement.

PJ Pouvoir & liste des membres du CA

Michèle Smith
Présidente

Les Amis de Cléophas

Association loi 1901 déclarée en Préfecture du Val de Marne le 04/10/2013

Assistance & bienfaisance au sens de la loi du 23/07/1987

Siège social : 11 avenue Joffre 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

www.lesamisdecleophas.com



**Assemblée Générale
de l'association des Amis de Cléophas
Mercredi 10 avril 2019**

Pouvoirs

Je soussigné,

Membre de l'Association des Amis de Cléophas, et à jour de sa cotisation 2019

Donne tous pouvoirs à

Pour en mon nom :

- ⇒ Me représenter à la réunion de l'Assemblée générale de l'association des Amis de Cléophas, qui aura lieu le mercredi 10 avril 2019
- ⇒ Participer et voter en mon nom toutes les décisions qui seront proposées

Pour faire valoir à qui de droit,

Fait à le2019

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoirs »

**A renvoyer par courrier à l'attention de la Présidente
au siège de l'association avant l'assemblée générale**

Les Amis de Cléophas

Association loi 1901 déclarée en Préfecture du Val de Marne le 04/10/2013

Assistance & bienfaisance au sens de la loi du 23/07/1987

Siège social : 11 avenue Joffre 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

www.lesamisdecleophas.com



CA des Amis de Cléophas au 31/12/2018					
Nom	Prénom	Élection	Fin de mandat	Mandat	Fonction
SMITH	Michèle	2013	2018	1	Présidente
SANTIER	Michel	2013	2018	1	Vice-Président
VUILLERMOZ	Marie	2013	2018	1	Trésorière
POUILLART	Alexandre	2017	2022	1	Trésorier-adjoint
MARQUE	Cécile	2016	2021	1	Secrétaire
WION	Virginie	2013	2018	1	Secrétaire-adjointe
JEFFERY	Brian	2013	2018	1	Membre
RUSSO	Patricia	2013	2018	1	Membre
RUSSO	Jean-Daniel	2013	2018	1	Membre
WION	Thierry	2013	2018	1	Membre
CORBASSON	Agnès	2013	2018	1	Membre
SMITH	Alain	2013	2018	1	Membre
LITREM	Didier	2015	2020	1	Membre
REVOL	Jean-Yves	2018	2023	1	Membre
CUCCHI	Patrice	2018	2023	1	Membre

Article 10 des statuts :

« L'association est dirigée par un conseil d'administration de 6 membres au moins, élus pour 5 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles deux fois. Les fonctions sont gratuites.

Ce mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui se tient dans l'année au cours de laquelle le mandat expire et qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ces membres vacants. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres ainsi remplacés. »

Les Amis de Cléophas

Association loi 1901 déclarée en Préfecture du Val de Marne le 04/10/2013

Assistance & bienfaisance au sens de la loi du 23/07/1987

Siège social : 11 avenue Joffre 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

www.lesamisdecleophas.com